

Avis de l'administrateur en chef : Financement des médicaments pour le traitement de l'hépatite B dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

Le 21 février 2018

À compter du **28 février 2018**, les médicaments suivants utilisés pour le traitement de l'hépatite B chronique seront offerts en tant que prestations d'usage limité (UL) dans le Formulaire ou indice comparatif (Formulaire) du Programme de médicaments de l'Ontario :

- **Lamivudine (Heptovir et générique);**
- **Entécavir (Baraclude et génériques);**
- **Ténofovir (Viread et génériques).**

Avant la mise à jour du Formulaire, en février, les médicaments ci-dessus contre l'hépatite B chronique étaient couverts par le Programme d'accès exceptionnel (PAE). Une demande de PAE ne sera plus nécessaire pour le financement à condition que les patients admissibles au PMO satisfassent aux critères de code désignant la raison de l'utilisation ou d'usage limité (UL).

Le ténofovir (Viread et génériques) continuera d'être inscrit sur la liste des produits médicamenteux admissibles dans le cadre du mécanisme d'accès facilité aux produits pharmaceutiques contre le VIH-sida. Toutefois, à compter du **28 février 2018**, il faudra présenter une ordonnance où figure le code approprié désignant la raison de l'utilisation.

Des précisions sur les critères associés au code et à l'UL seront également incluses dans la mise à jour du Formulaire, en février 2018, accessible à l'adresse http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/edition_43.aspx (en anglais seulement).

De plus, à compter du **28 février 2018**, l'**adéfovir (Hepsera et génériques)** ne sera plus financé dans le cadre du PAE. Les nouvelles demandes ne seront plus acceptées. Cependant, les patients qui reçoivent actuellement du financement pour l'adéfovir par l'intermédiaire du PAE continueront d'en bénéficier tant qu'ils auront besoin de se faire traiter avec ce médicament.

Pour mieux informer les fournisseurs de soins et les patients, nous avons préparé un document contenant des réponses à des questions fréquemment posées (FAQ).

**Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Division des programmes publics de médicaments de l'Ontario**

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Veillez contacter le service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1 800 668-6641

Pour les autres fournisseurs de soins et le public :

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559. ATS à Toronto : 416 327-4282